
Renvoi au comité de salut public des dons en or et argent
provenant du département de l'Oise présentés par les
représentants Girard, Mazuel et Prieur, lors de la séance du 17
brumaire an II (7 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public des dons en or et argent provenant du département de l'Oise présentés par les représentants Girard, Mazuel et Prieur, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 530;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41767_t1_0530_0000_4;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

des citoyens de ladite commune et des autres communes du canton se sont empressés de se faire inscrire et de se rendre au district où ils ont été organisés de suite.

« Tous les décrets de nos législateurs, tous les arrêtés de nos représentants près les armées, sur le recrutement, ont été rigoureusement exécutés, et ce qui reste d'hommes en état de porter les armes se voue avec transport à la défense de la République; mais ces mêmes républicains vous demandent des subsistances pour leurs femmes, leurs enfants, pour les débiles vieillards qu'ils sont à la veille de quitter.

Art. 5.

« Ils offrent à la Convention et aux représentants près l'armée des Pyrénées-Orientales le contingent des fourrages que ceux-ci réclament.

Art. 6.

« Ils offrent des bestiaux pour égorger, en aussi grande quantité que l'agriculture pourra le permettre.

Art. 7.

« Ils offrent de contribuer au convoi d'environ 400 quintaux de seigle ou autres grains, 3,000 quintaux de foin, du produit de quatre domaines situés dans leur commune, appartenant à un émigré; mais ils supplient la Convention nationale, ils supplient les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, de ne point les priver de pain, non plus que les municipalités voisines, dans un pays où ils vont être pendant 6 mois enveloppés de glaçons et de neiges; ils ne recueillent d'autres grains que du seigle, et si cet aliment leur est ôté, ils sont exposés à toutes les horreurs de la famine.

Art. 8.

« Le citoyen maire demeure expressément chargé de faire parvenir sans délai des extraits de la présente délibération au directoire du district, à celui du département, aux représentants du peuple à Perpignan, à la Convention et aux députés.

MOURGUE, *maire*; FROMENT, CAYLA, JAMME, DELMAS, LAPORTE, *officiers municipaux*; TARDIEU, SIMON, BELVIALA, MOURGUES, DOIGNAC, ROCHE, CHARRIER, MALET, LAHOUES, BRET, TRÉBUCHON, *notables*; MALET, *procureur de la commune*.

Collationné sur l'original :

MONTIALOUX, *secrétaire-greffier*.

Les citoyens Girard, commissaire pour les subsistances de Paris, Mazuel, chef d'escadron de l'armée révolutionnaire et Prieur, membre du comité de surveillance de la commune de Beauvais, présentent à la Convention 2 caisses d'or et d'argent et 19 croix ci-devant Saint-Louis.

Mention honorable, insertion dans le « Bulletin », de l'énergie et du zèle civique de ces ci-

toyens, et les renvoie au comité de Salut public, pour lui donner des renseignements sur l'esprit public du département de l'Oise (1).

Suit la demande d'admission à la barre présentée par le citoyen Girard (2) :

17 brumaire de l'an II de la République française une, indivisible et impérissable.

« Citoyen Président,

« Mazuel, chef d'escadron de l'armée révolutionnaire, Girard, commissaire pour les subsistances à Beauvais, et Prieur, officier municipal de Beauvais, demandent à être entendus tout de suite à la barre pour présenter à la Convention nationale deux caisses d'or et d'argent et 19 croix ci-devant Saint-Louis. Ils arrivent à l'instant avec ces objets.

« Salut et fraternité.

« GIRARD. »

Discours du citoyen Girard (3).

Aux citoyens représentants de la Souveraineté nationale.

Citoyens représentants,

Satisfaits de leur conduite, de vrais républicains se présentent dans le sanctuaire des lois pour y déposer le fruit de leurs travaux.

Arrivés dans Beauvais, chacun pour nos missions respectives, Mazuel et Girard se sont aperçus des principes faux qui se propageaient dans l'esprit des habitants du département de l'Oise, le modérantisme, l'intrigue et la malveillance y trouvaient encore des menées sourdes mais actives; nous sentîmes l'urgence de réprimer des maux que nos cœurs avaient tant à redouter. Nous cherchâmes à l'instant à faire changer les esprits et à substituer au monstre de l'aristocratie, le germe du républicanisme dont les douceurs et les bienfaits leur avaient été déguisés jusqu'à présent. Ce qui rendit la tâche que nous nous étions imposée plus facile à remplir, ce fut la présence successive de vos collègues montagnards Dumont et Levasseur; leur caractère énergique, la force de leurs âmes, nous ont tellement animés à la persévérance et l'activité, que nous sommes presque parvenus à faire des habitants de ce canton un peuple de frères et de républicains, dont la plupart aujourd'hui commencent à coopérer au bien général. Mais pour parvenir à ce point, nous ne vous dissimulerons point que les actes de rigueur ont été et sont encore bien nécessaires; la présence d'une force armée redoutable est encore indispensable pour atterrir entièrement les ennemis de la chose publique, car il existe encore des êtres semblables à ceux qui, d'après mes recherches, se sont trouvés tellement coupables, que l'un d'eux hier a été frappé du glaive de la loi et qu'un autre est aujour-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 58.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 766.

(3) *Ibid*